

# COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE

**DANS UN CONTEXTE DE REPRISE POST-COVID MAIS AUSSI DE CRISE ÉNERGÉTIQUE AUX IMPLICATIONS FINANCIÈRES MAJEURES, PARTICULIÈREMENT POUR LES ENTREPRISES FERROVIAIRES FORTEMENT CONSOMMATRICES D'ÉLECTRICITÉ, NOTRE COMMISSION A OEUVRÉ EN 2022 À OBTENIR DES SOLUTIONS POUR LES ACTEURS FERROVIAIRES. AU PLAN EUROPÉEN, L'ACTUALITÉ A ÉTÉ RICHE, AVEC LA PRÉSENTATION DE PLUSIEURS PROJETS DE TEXTES STRUCTURANTS.**



La Commission s'est penchée tout au long de l'année sur les textes européens structurants pour le secteur ferroviaire que sont la révision du Règlement transeuropéen de transport (RTE-T), des Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) et de la Directive relative à la certification des conducteurs de train. Ces textes doivent être adoptés lors du second semestre 2023.

**Règlement transeuropéen de transport et Spécifications techniques d'interopérabilité**

Concernant la révision du RTE-T, l'UTP a porté les messages clés suivants : une alerte majeure concernant le

financement de la mise en conformité de l'infrastructure (plusieurs dizaines de milliards d'euros) et une opportunité de concrétiser la place du transport public dans la mobilité urbaine.

Concernant la révision des STI, l'enjeu est analogue : préserver la capacité d'investissement des États membres en limitant les obligations de mise en conformité, aux impacts financiers potentiellement considérables, qui n'apportent pas de gain d'interopérabilité, ni de sécurité.

Au niveau national, l'UTP a ainsi participé à différentes consultations de la DGITM, notamment la transposition en droit national de la refonte du règlement européen

sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires, ou encore la tarification sociale nationale.

**L'humain au centre de nos préoccupations**

Les voyageurs ont été au cœur de notre engagement dans le cadre des échanges avec l'Anses sur les travaux sur la qualité de l'air relatifs aux valeurs guides pour l'exposition des voyageurs. En outre, la santé des salariés a occupé une place

**Les voyageurs ont été au cœur de notre engagement**

de choix vis-à-vis de l'exposition au radon dans des lieux de travail spécifiques. À ce titre, l'UTP a travaillé à l'élaboration d'un guide méthodologique proposant une stratégie harmonisée au sein de la profession.

La sécurité étant toujours au cœur des préoccupations des entreprises ferroviaires, les membres de la Commission ont participé à l'élaboration du cadre réglementaire relatif au régime de sécurité « Voies ferrées locales voyageurs », qui vise à permettre aux détenteurs de l'infrastructure de déroger au régime interopérable, dans l'objectif de diminuer les coûts d'exploitation et de maintenance. ●

**« DÉVELOPPER LA PART MODALE DU FERROVIAIRE »**

**Quels seront les sujets principaux à suivre en 2023 ?**

Outre le suivi de la révision des STI 2023 et du RTE-T, la profession attend avec impatience la publication du Paquet « Verdissement des transports » : gestion de la capacité, révision de la directive conducteurs de train, mesure des émissions du transport, directive transport combiné. Il sera l'occasion de rappeler la nécessité de conforter le rôle moteur du mode ferroviaire dans la décarbonation de la mobilité européenne et une plus grande sobriété énergétique. Dans le même temps, il convient de cantonner les normes au strict nécessaire pour assurer l'interopérabilité et le développement des trafics internationaux.

**Comment l'UTP peut-elle contribuer au développement du transport ferroviaire ?**

L'UTP a toute légitimité à porter l'expression collective de ses membres dans le cadre de la traduction concrète des engagements du gouvernement en faveur du scénario « Planification écologique des infrastructures » du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures, paru en février 2023. Par ailleurs, l'ambition de développer la part modale du ferroviaire mobilise tous nos adhérents et guide nos actions au quotidien. À court terme, la maîtrise de la facture énergétique reste un sujet majeur.

De septembre à juin 2022, MATTHIEU CHABANEL, directeur général délégué Projets, Maintenance, Exploitation de SNCF Réseau, a été président de la Commission.



DEPUIS SEPTEMBRE 2022

**ALAIN  
QUINET**

Président de la Commission  
et directeur général  
exécutif,  
SNCF Réseau

**LES MEMBRES**

**AGIR TRANSPORT**  
Alain Gondelmann  
**CAPTRAIN FRANCE**  
Vincent Beck  
Stéphane Derlincourt  
**CARGOBEAMER**  
Tim Krasowka  
**COMPAGNIE**  
**DU BLANC-ARGENT**  
Emmanuel Crehalet  
**DB CARGO FRANCE**  
Loïc Battu  
Gaël Castagné  
**EUROPORTE/GETLINK**  
François Coart  
**EUROSTAR GROUP**  
Christophe Arici  
Christophe Burel  
**FRET SNCF**  
Christine Le Mitouard  
Vincent Porfirio

**LE TRAIN**  
Jean-Claude Belli  
Alain Getraud  
Xavier Hurteau  
**LISEA**  
Philippe Jausserand  
Hervé Le Caignec  
**OBJECTIF OFF**  
Philippe François  
André Thinières  
**RAILCOOP**  
Alexandra Debaisieux  
Nicolas Debaisieux  
**RATP**  
Michel Daguerregaray  
Julien Loknar  
**RATP DEV**  
Sandrine Guillaumin  
Édouard Jouenne  
**RRT PACA**  
Vincent Guillaume

**RTM EST MÉTROPOLE**  
Magali Tissier  
**SBB CARGO**  
**INTERNATIONAL**  
Omar Zerkly  
**SNCF**  
Isabelle Delobel  
Gilles Quesnel  
Franck Laferté  
Sophie Lombard  
Arnaud Manoury  
Cédric Verdeaux  
**SNCF GARES & CONNEXIONS**  
Pierre-Marie Fromion  
Thierry Marduel  
**SNCF RÉSEAU**  
Alain Quinet  
(président de la Commission)  
**SNCF VOYAGEURS**  
Laurent Beaucaire  
Olivier Devaux

Renée Ducis  
Marek Mavridis  
**TRANSDEV**  
Virginie Cabanillas  
Claude Steinmetz  
**TRANSDEV RAIL**  
**BRETAGNE**  
Loïc Lanne  
**TRANSKEO**  
Zakaria Mahdi  
Sara Mattioli  
**TRENITALIA FRANCE**  
Pascal Duflos  
Fabienne Moutet  
**UTP**  
Sigrid Claviéras  
Canisius Gassa  
Stéphanie Lopes d'Azevedo  
Arthur Marsande  
Karine Maubert  
Florence Sautejeau